

DÉPARTEMENT
<b>NIEVRE</b>
CANTON
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>
COMMUNE
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

**12 Avril 2024**

-----

**CIRCULATION  
Et  
STATIONNEMENT**

**Rue Eugène Pelletan**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2 212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux Rue Eugène Pelletan, qui seront  
réalisés par l'entreprise SAUR France CSP – 21 Rue Anita Conti  
– 56000 VANNES,

**CONSIDERANT** que cette opération ne peut se réaliser  
sans modification des dispositions actuelles du stationnement et  
de la circulation,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de préserver la sécurité  
publique,

### **A R R E T E**

**ARTICLE 01 :** Le Lundi 22 Avril 2024, l'entreprise SAUR France CSP est autorisée à stationner sur le domaine public, devant le numéro 12 de la Rue Eugène Pelletan, pour des travaux en terrassement.

**ARTICLE 02 :** Le Lundi 22 Avril 2024, la Rue Eugène Pelletan, du numéro 10 au numéro 14, sera fermée à la circulation et au stationnement.

**ARTICLE 03 :** L'entreprise SAUR France CSP prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons sur le trottoir et devra mettre en place les déviations nécessaires.

**ARTICLE 04 :** Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 05 :** L'entreprise SAUR France CSP mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 06 :** Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

**FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE.**

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué à la sécurité  
Michel RENAUD.

